

Occupation temporaire du domaine public
Avis d'appel à la concurrence suite à manifestation d'intérêt spontanée
Installation de panneaux photovoltaïques

1) Description du projet

La communauté de communes Maurienne Galibier a été sollicitée pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur 2 toitures à Saint Michel de Maurienne :

	Adresse	N° de parcelle	surface mise à disposition, environ:
Bâtiment ex EDF	468 route de la SFTRF	OB3320	170 m2

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

2) Redevance

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance à la commune proposée par le prestataire.

3) Attribution

Les critères d'attribution pondérés sont :

- Les modalités de gestion des installations par le prestataire : 20%
- L'implication, les actions et démarches du prestataire dans le cadre de ce projet et plus largement dans la transition énergétique : 40%
- Les délais d'intervention garantis par le prestataire : 20%
- La redevance proposée : 20%

Des négociations pourront être lancées avec les candidats.

La signature d'une convention entérinera le choix de la municipalité.

Les candidats sont informés que la collectivité se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet.

4) Modalités de la réponse

Date limite de remise des projets : (avant le : 1 mois après publication)

Adresse d'envoi ou de dépôts : Communauté de communes Maurienne Galibier, 54 rue du Général Ferrié, 73140 Saint Michel de Maurienne

5) Document à remettre

- Extrait de KBIS / Statuts / ou équivalent ;
- Présentation de la société, effectifs / moyens matériels de la société ;
- Projet détaillé de la convention (droit et obligations des parties, durée justifiée, conditions techniques et financières de l'exploitation, autorisations, redevances, résiliation, cession, etc.)
- Planning prévisionnel

6) Renseignements techniques et visites :

~~Accès~~ Saint-Saint Michel de Maurienne : tel- **04 79 56 52 54**

Fait à Saint-Michel de Maurienne, le **07/05/2025**

Le président

Gaëtan Mancuso